

**Mesures applicables dans tout le département de la Haute-Garonne du vendredi 31 décembre à 18h00 au samedi 1er janvier à 11h00 :**

- la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur la voie publique ou dans les lieux extérieurs ouverts au public (ex : parcs, jardins publics, ...) ;
- les restaurants et débits de boissons sans exception seront fermés de 2h00 à 6h00 du matin ;
- le décret du 7 décembre impose pour plusieurs semaines la fermeture des discothèques et l'interdiction des activités de danse dans les restaurants et débits de boissons sur le territoire national. Cette interdiction des activités de danse est étendue par le préfet à l'ensemble des ERP du département ;
- les rassemblements festifs de plus de 10 personnes sur la voie publique et dans les lieux extérieurs ouverts au public sont également interdits.

**Mesures applicables à Toulouse du vendredi 31 décembre à 18h00 au samedi 1er janvier à 6h00 :**

- l'accès à l'espace central de la place du Capitole est interdit ;
- le port du masque de protection est obligatoire dans l'hyper-centre de Toulouse.